

Lors de la réunion de la commission paritaire de la branche qui s'est tenue le 16 janvier, nous avons principalement discuté de l'augmentation de la valeur du point.

Revalorisation de la valeur du point d'indice

Comme tous les ans, nous nous sommes réunis avec les employeurs pour négocier la revalorisation salariale. Force est de constater que cette question ne doit pas intéresser beaucoup les organisations syndicales car nous étions que 2 syndicats pour défendre les intérêts des salarié.e.s sur 4 représentatifs (cf. ci-après). Étaient donc présents à cette négociation la CGT et la CFTC.

A l'issue de cette négociation, il a été signé un accord revalorisant le point d'indice de 1,3%, le passant à 16,00€ au lieu des 15,80€ actuel. Cette augmentation s'appliquant à compter du 1^{er} janvier 2018.

Représentativité syndicale

L'arrêté fixant la représentativité dans la branche composée des avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation et leur personnel salarié a été publié le 22 décembre dernier.

Sans surprise, il entérine la perte de représentativité de la CFDT et de la CFE-CGC. Il confirme la première place de la CGT, avec 45% de voix, suivie par la CGT-FO (25%), la CFTC et l'UNSA (15% chacune).

Cette première place de notre organisation apparaît pour nous comme un aiguillon à faire notre maximum pour défendre les intérêts des salarié.e.s de cette branche.

GPEC de branche

La CGT a demandé l'ouverture de discussions sur l'incidence du numérique dans les différents cabinets notamment en termes de conditions de travail et de volume d'emploi.

La partie patronale semble intéresser par le sujet sans pour autant avoir fixé cette discussion à l'ordre du jour des prochaines réunions.

Nous continuerons à demander son inscription, car nous sommes persuadés qu'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences est réalisable dans cette branche et qu'elle serait bénéfique à la fois pour les salarié.e.s et les entreprises.

La prochaine réunion aura lieu le 19 juin 2018. Il y sera abordé la question de l'approbation des comptes du régime de prévoyance et de complémentaire santé 2017, et le rapport de branche.

**** La CGT vous souhaite une bonne année 2018 ****